

REGLEMENT ONLINE COMPETITION

Date : 1er septembre 2020

Version : 1.0 – NG



Version	Description des modifications
1.0	1 ^{ère} Version

Contents

REGLEMENT ONLINE COMPETITION	1
Contents.....	1
1. INTRODUCTION.....	1
1.1 Historique.....	1
1.2 Objectifs	1
1.3 Principe général	1
2. REGLEMENT	1
2.1 Règlement général.....	1
2.2 Inscriptions à la compétition online.....	2
2.3 Caractéristiques techniques de la vidéo	2
2.4 Musique	3
2.5 Envoi des vidéos.....	3
2.6 Déroulement du championnat.....	3
2.6.1 Catégories Rock'n'Roll (couples et formations)	3
2.6.2 Catégories Boogie Woogie	4
2.6.3 Juges.....	4
2.6.4 Observers et Superviseur	4
2.6.5 Bureau de championnat.....	4
2.6.6 Résultats.....	4
2.7 Directives diverses	5

1. INTRODUCTION

1.1 Historique

En cette période très instable, il n'est pas possible, aujourd'hui, d'avoir la certitude que des compétitions pourront se dérouler d'ici Noël dans les normes sanitaires réglementaires. À tout moment, l'État ou le canton peut décider de renforcer les normes et ainsi faire annuler une compétition.

Malgré les plans de protection mis en place, personne ne peut garantir une application stricte de ceux-ci : Double entrée, double cuisine, doubles toilettes, fléchage du sens de circulation du public et des participants, double équipe de bénévoles, places suffisantes en salle d'échauffement., etc.

1.2 Objectifs

La SRRC a cherché une solution afin d'avoir la garantie que les couples /formations pourraient avoir la possibilité de concourir cet automne sous une forme quelconque. Cela dans le but d'avoir un challenge en 2020 et de mettre à profit les mois d'entraînements effectués durant toute cette année.

1.3 Principe général

- Selon les dates de compétitions fixées, chaque couple / formations, devra s'inscrire avant la date d'échéance indiquée selon le processus standard de la SRRC.
- A la suite des inscriptions, les couples / formations auront une période pour enregistrer et envoyer les vidéos de leurs performances.
- La conformité des vidéos envoyées seront examinées dans un premier temps puis elles seront jugées en direct par un panel de juge qui se retrouvera physiquement en un même lieu.

2. REGLEMENT

Afin d'appliquer le principe général ci-dessus, un règlement a été établi pour structurer ces compétitions.

2.1 Règlement général

- Le règlement de danse de la SRRC s'applique.
- Aucun point SRRC ne sera attribué lors de ces compétitions
- Aucun titre de Champion suisse ne sera décerné en 2020.
- Un SRRC Cup Online ranking sera établi sur les 4 compétitions online et son vainqueur se verra récompensé par un prix offert par la SRRC.



- Chaque vidéo sera à envoyer entre la clôture des inscriptions et le dimanche précédent la compétition.
- Pour chaque compétition, une nouvelle vidéo devra être envoyée. Une preuve filmée indiquant la date du jour devra être intégrée dans la vidéo avant ou après le passage (montrer le journal, un téléphone portable ou toute autre preuve de la date du jour).
- Les performances seront exécutées en costume de scène, avec dossard et sans assurage ou coach à proximité.
- Aucune personne ne doit apparaître sur le champ de la vidéo durant la performance du couple / de la formation.
- Un fond de scène est autorisé pour autant qu'aucune installation lumière ne soit utilisée.
- Aucune entrée sur scène ne sera effectuée par les couples ou les formations.
- Un salut au « public » est exigé à la fin de la performance. Ceci afin de comprendre exactement lorsque le couple / la formation termine sa performance.

2.2 Inscriptions à la compétition online

- Chaque participant à la compétition doit avoir payé sa licence auprès de la SRRC.
- L'inscription se fait via le Registration software jusqu'à 2 semaines avant la compétition et est gratuite.
- Les programmes acrobatiques seront configurés dans le système pour la fin du délai de réédition des vidéos. Aucun contrôle ne pourra être effectué par la suite. Il faudra que les acrobaties filmées correspondent à celles configurées dans le Reg-Sw.

2.3 Caractéristiques techniques de la vidéo

Toutes les vidéos envoyées devront suivre un protocole et correspondre aux conditions énoncées ci-dessous :

- Toutes les vidéos seront prises dans un format horizontal. Toute vidéo verticale sera automatiquement refusée.
- Les formats de la vidéo acceptés sont les suivants : MP4, MPEG, MOV.
- La qualité de la vidéo doit être d'au minimum de 960 x 480. Le format idéal étant de 1920 x 1080 (tout type de téléphone portable possède ces caractéristiques). Veillez à bien contrôler le format et la qualité sur votre ordinateur avant l'envoi.
- Toutes les vidéos doivent être réalisées à l'aide d'un support statique. Aucune vidéo ne doit être filmée à la main.
- Aucun effet lumière ne devra être ajouté lors de la performance du couple / de la formation. Seules les lumières standard de la salle sont autorisées.
- Aucun bruit de fond ne sera autorisé. Si vous avez du public, celui-ci devra se situer à une distance suffisamment lointaine, de sorte à ce que la musique soit parfaitement audible pour les juges.
- L'enceinte devra être située juste derrière la caméra, ceci pour éviter un décalage entre le son et la danse.
- Lors de la performance, la caméra devra se situer face au couple / à la formation et au centre, aux distances suivantes :



- A 5-6 mètres du couple et à une hauteur entre 1,5m et 2m du sol en fonction du couple (Kids vs MCFS)
- A 10-12 mètres de la formation et à une hauteur d'au minimum 3m du sol.

2.4 Musique

- Pour les éliminatoires RR, une playlist sera mise à disposition des couples après la clôture des inscriptions et durant la période d'envoi des vidéos. Seules ces musiques qui seront numérotées pourront être utilisées pour les tours qualificatifs.
- Pour les finales RR, les couples ayant fait valider leur musique pourront l'utiliser. Il sera demandé d'envoyer le n° ID de la musique. Les couples n'ayant pas fait valider leur musique pourront danser sur une musique provenant des CD SRRC officiels. Ceux-ci seront également numérotés et mis à disposition.
- Pour les formations, autant en éliminatoire qu'en finale, seules les formations ayant fait valider leur musique pourront l'utiliser. Il sera demandé d'envoyer le n° ID de la musique.
- Les formations n'ayant pas de musique validée pourront danser sur une musique provenant des CD SRRC officiels. Ceux-ci seront également mis à disposition.
- Pour les Boogie Woogie, seule une musique rapide et lente par catégorie sera mise à disposition.

2.5 Envoi des vidéos

- A la fin des inscriptions, un lien sera envoyé aux clubs inscrits afin qu'ils puissent charger les fichiers demandés à travers celui-ci.
- Pour chaque couple, les fichiers suivants seront demandés :
 - Une vidéo du passage éliminatoire (5 acros, short)
 - Une vidéo du passage final (6 acros, long)
 - Une vidéo du passage au sol (MCCS et MCFS)
 - Une photo de type portrait du couple / de la formation
- Chaque fichier doit être nommé de la manière suivante (en respectant la casse):
 - N° dossard_Catégorie_Passage_ID Music
 - 47_MCCS_Finale Acro_20145
- Toute vidéo non conforme ou remise hors délai ne sera pas prise en compte, sans possibilité de réclamation.

2.6 Déroulement du championnat

2.6.1 Catégories Rock'n'Roll (couples et formations)

- Le déroulement se fera selon le principe suivant :
 - Un éliminatoire unique quel que soit le nombre d'inscrits.
 - Finale de 6 couples / formation (avec sol selon la catégorie).
- Aucun repêchage dans aucune catégorie.
- Les couples passent seul sur scène (dans toutes les catégories).
- Les ordres de passages seront tirés le jour même de la compétition, de manière aléatoire.



2.6.2 Catégories Boogie Woogie

- Étant donné les caractéristiques de la discipline, chaque passage sera dansé sous la forme d'un « Showcase », tout en respectant le règlement (durée, tempo, acros, etc.).
- La musique sera imposée, tant dans le passage rapide que lent.
- Le déroulement se fera selon le principe suivant :
 - o Un éliminatoire unique quel que soit le nombre d'inscrits.
 - o Finale de 6 couples (avec passage lent selon la catégorie).
- Aucun repêchage dans aucune catégorie.
- Les couples passent seul sur scène (dans toutes les catégories).
- Les ordres de passages seront tirés le jour même de la compétition, de manière aléatoire.

2.6.3 Juges

- Tous les juges seront réunis physiquement dans une salle à Berne.
- Le jugement se fera en Live sur un écran géant selon les directives SRRC actuellement en vigueur.
- Les tablettes des juges seront reliées au bureau de championnat comme lors d'une compétition physique.

2.6.4 Observers et Superviseur

- Deux observers et un superviseur par compétition seront présents à Berne, avec les juges.
- Dans le cas d'une même infraction au règlement, seul 1 carton jaune pourra être distribué par compétition.
 - o Exemple : Durée du programme trop courte en éliminatoire, puis après en finale = 1 carton jaune pour la compétition
- Dans le cas d'un cumul de faute ou si l'infraction au règlement intervient en finale, le carton rouge sera distribué.
 - o Exemple : Durée du programme trop courte au 1^{er} tour puis acros non conforme au règlement en finale = carton rouge
- En cas de carton distribué par l'observer, le coach du couple / de la formation dispose de 3 jours pour demander une justification auprès du Sport director en lui adressant sa demande par mail.
- En aucun cas, il ne pourra y avoir de recours.

2.6.5 Bureau de championnat

- Le bureau de championnat sera également présent à Berne.
- Le bureau fonctionnera exactement comme lors d'une vraie compétition. Les listes de départ, les résultats, la répartition des juges, tout sera fait comme d'habitude.

2.6.6 Résultats



- Les résultats pourront être suivis en live sur le site internet de la SRRC.
- Dans la mesure où nous pourrions retransmettre la compétition en streaming, une cérémonie des résultats aura lieu grâce aux photos des couples / formations reçues.
- Suite à la compétition, des médailles seront envoyées aux 3 premiers de chaque catégorie. Ils devront se prendre en photo avec la médaille et l'envoyer à notre ressort media pour une publication sur internet.

2.7 Directives diverses

Toute forme de tricherie ou de manque d'éthique sera sévèrement réprimandé par le comité de la SRRC.

Remarque :

Ce règlement est publié en français et en allemand. Si une différence d'interprétation devait surgir, c'est le règlement en français qui fait foi.